

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES  
MRC LES BASQUES**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 19 juin 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney  
Siège #2 - Claudia Lagacé  
Siège #3 - Johanne Beaulieu  
Siège #4 - Yannick Ouellet  
Siège #5 - Éric Belzile  
Siège #6 - Steve Côté

Sont également présents monsieur Etienne Bergeron, directeur général et madame Catherine Fiset, greffière.

**1 - Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, maire, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**14768**

**2 - Constatation à l'avis de convocation**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu unanimement par tous les conseillers présents que l'avis de convocation est conforme.

ADOPTÉE

**14769**

**3 - Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Direction générale
  - 4.1 - Aide financière accordée - Le Vent gourmand et les espaces virevents 2023
- 5 - Règlements
  - 5.1 - Adoption du règlement no 887 décrétant des travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Richard et un emprunt de 215 480.00 \$
  - 5.2 - Adoption du règlement no 888 décrétant des travaux de construction d'un trottoir et un emprunt de 200 800.00 \$
- 6 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

#### **4 - Direction générale**

14770

##### **4.1 - Aide financière accordée - Le Vent gourmand et les espaces virevents 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles souhaite favoriser l'achat local dans les commerces pistolois pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE d'autres partenaires du milieu désirent collaborer à cet objectif de développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles :

- autorise de verser un montant de vingt mille dollars (20 000.00 \$) pour soutenir le secteur commercial et touristique grâce à divers projets à réaliser sur le territoire à l'organisme Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles;
- demande à la SADC des Basques de compléter la reddition de compte pour la tenue des événements « Le Vent gourmand et les Espaces virevents »;
- autorise monsieur Etienne Bergeron, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **5 - Règlements**

14771

##### **5.1 - Adoption du règlement no 887 décrétant des travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Richard et un emprunt de 215 480.00 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement et du règlement étaient à la disposition du public conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, un membre du conseil a mentionné l'objet et la portée de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est exempté du processus d'approbation des personnes habiles à voter et ce, en vertu de l'article 556 (3) de la LCV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile, et résolu à l'unanimité,

QUE le présent règlement intitulé « Règlement no 887 décrétant des travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Richard et un emprunt de 215 480.00 \$ » soit adopté, tel que déposé au Conseil municipal, comme s'il était ici au long récité, et de le porter au Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

14772

##### **5.2 - Adoption du règlement no 888 décrétant des travaux de construction d'un trottoir et un emprunt de 200 800.00 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement et du règlement étaient à la disposition du public conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), (ci-après LCV);

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, un membre du conseil a mentionné l'objet et la portée de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est exempté du processus d'approbation des personnes habiles à voter et ce, en vertu de l'article 556 (3) de la LCV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Vaney, et résolu à l'unanimité,

QUE le présent règlement intitulé « Règlement no 888 décrétant des travaux de construction d'un trottoir et un emprunt de 200 800.00 \$ » soit adopté, tel que déposé au Conseil municipal, comme s'il était ici au long récépissé, et de le porter au Livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

14773

**6 - Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 19 h 34.

---

Philippe Guilbert, maire

---

Catherine Fiset, greffière